



## COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'année. Il est dressé par le Maire et doit correspondre au Compte de Gestion élaboré par le comptable de la collectivité.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	68 774.78	70	Produits des services du domaine public	29 627.13
012	Charges de personnel	121 990.50	73	Impôts et taxes	133 827.93
65	Autres charges de gestion courante	35 807.41	74	Dotations subventions participations	88 647.78
66	Charges financières	6 549.54	75	Autre produits de gestion courante	9 705.56
67	Charges exceptionnelles	8.40	76	Produits financiers	0.13
014	Atténuation de produits	17 691.17	77	Produits exceptionnels	3 336.00
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	2 320.11	/	///	/
<b>TOTAL</b>		<b>253 141.91</b>	<b>TOTAL</b>		<b>265 144.53</b>
Solde de l'exercice 2017					12 002.62
			002	Excédent 2016 reporté	42 088.83
<b>Solde cumulé</b>					<b>54 091.45</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**En 2017, les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 253 141.91 €.**

Le chapitre 011 (charges à caractère général) comprend les charges relatives à l'eau, l'énergie, les combustibles, les carburants, les denrées alimentaires, les fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (tracteurs et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, l'indemnité du comptable, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les taxes foncières ... : 68 774.78 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) comprend les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal (4 agents titulaires + remplaçants), la médecine du travail, les interventions de la communauté de communes de Noblat aux activités périscolaires : 121 990.50 €

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) comprend les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les frais de personnel du RPI (ATSEM), les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations, les analyses faites au restaurant scolaire par le laboratoire départemental, les frais relatifs aux activités périscolaires : 35 807.41 €

Le chapitre 66 (charges financières) comprend les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts : 6 549.54 €.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) correspond à des titres annulés suite à des réclamations : 8.40 €

Le chapitre 014 (atténuation de produits) comprend le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 17 691.17 €

Le chapitre 042 (opérations d'ordres transfert entre sections) concernent l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents (Carte communale) : 2 320.11 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**En 2017, les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 265 144.53 €.**

Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) retrace les recettes relatives à la facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière, location de la vaisselle, photocopies, remboursement par la communauté de communes de Noblat de l'entretien de la voirie intercommunale par l'agent communal). Il comptabilise également les redevances d'occupation du domaine public : 29 627.13 €.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace les recettes relatives à l'encaissement des ressources fiscales : 133 827.93 €

Ces ressources sont issues :

- des trois taxes concernant les ménages,

Intitulé	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux en %	12,92	18,35	66,04



- du reversement d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles
- du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) retrace les recettes relatives aux dotations et subventions perçues de l'Etat et aux compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés la participation au repas des aînés : 88 647.78 €

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) retrace les recettes générées par la location de la salle polyvalente, de l'appartement communal : 9 705.56 €

Le chapitre 76 (produits financiers) retrace les recettes relatives au remboursement de la part sociale : 0.13 €

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) retrace les recettes générées par l'encaissement du fonds d'amorçage périscolaire, les dons, les avoirs : 3 336.00 €.

<b>RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Recettes de fonctionnement 2017	265 144.53
Dépenses de fonctionnement 2017	253 141.91
Résultat de fonctionnement 2017	12 002.62
Excédent de fonctionnement reporté 2016	42 088.83
Excédent global de fonctionnement de 2017	<b>54 091.45</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	9 163.59	10	Dotations	5 523.94
21	Immobilisations corporelles	4 698.60	13	Subventions	3 913.31
23	Immobilisations en cours	8 538.12	16	Emprunts	600.00
			040	Opérations d'ordres transfert entre sections	2 320.11
<b>TOTAL</b>		<b>22 400.31</b>	<b>TOTAL</b>		<b>12 357.36</b>
Solde de l'exercice 2017					- 10 042.95
Restes à réaliser de 2017 en 2018		13 266.09	Restes à réaliser de 2017 en 2018		0.00
Solde des restes à réaliser					- 13 266.09
			001	Solde d'exécution positif reporté de 2016	21 887.62
<b>Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement</b>					<b>- 1 421.42</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de matériel, de biens immobiliers, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création). Elles comprennent également le remboursement de la dette en capital.

**En 2017, le total des dépenses d'investissement s'élève à 22 400.31 €.**

**Le remboursement de la dette en capital** représente 8 723.55 €.

Le chapitre 21 – Immobilisation corporelles 4 698.60 € réparti comme suit

- Achat d'un vidéo projecteur : 717.88 €
- Achat d'un ordinateur pour l'école : 633.60 €
- Achat d'un ordinateur pour les services municipaux : 276.36 €
- Achat d'un appareil photo : 118.04 €
- Achat d'un massicot : 118.04 €
- Achat de mobilier pour l'école : 347.69 €
- Achat d'un extincteur : 97.79 €
- Achat d'une auto-brosse : 2 389.20 €

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 8 538.12 €

- Grosses réparations de la voirie communale : 8 538.12 €

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : Remboursement de la dette en capital et d'une partie de la caution suite à des dégradations de la salle polyvalente : 9 163.59 €

**Les restes à réaliser concernent des dépenses engagés et non encore mandatés.**

Le chapitre 21 – Immobilisation incorporelles : 3 000.00 €

- Achat d'un terrain : 3 000,00 €

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 10 266.09 €

- réparation de l'église : 7 766.09 €
- Mise en place d'un poteau incendie : 2 500.00 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

**En 2017, le total des recettes d'investissement s'élève à 12 357.36 €.**

Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 5 523.94 €

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 915.40 € (autofinancement - couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au CA de l'année 2016).
- Le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2) : 1 179.69 €,
- Les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes : 3 428.85 €.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 913.31 €

- Subvention du département pour les grosses réparations de la voirie communale : 1 413.31 €
- Subvention parlementaire pour les grosses réparations de la voirie communale : 2 500.00 €.



Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 600.00 €

- encaissement de 2 cautions de la Salle polyvalente suite à des dégradations : 600.00 €

Le chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections : 2 320.11 €

- Ce chapitre retrace l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents

- Etude document d'urbanisme : 947.85 €

- Carte communale : 1 372.26 €

**Les restes à réaliser concernent des recettes non encore encaissées mais attendu sur des dépenses engagées.**

**Aucune recette reportée en reste à réaliser pour l'année 2018**

<b>RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Recettes d'investissement	12 357.36
Dépenses d'investissement	22 400.31
Résultat d'investissement 2017	- 10 042.95
Solde des restes à réaliser	- 13 266.09
Excédent d'investissement antérieur reporté 2016	21 887.62
Résultat d'investissement global 2017	- 1 421.42

Ce déficit de clôture est couvert par l'excédent de la section fonctionnement : 54 091.45 €.

### **RESULTAT CUMULÉ**

RESULTAT CUMULÉ DES 2 SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	253 141.91	307 233.36	54 091.45
INVESTISSEMENT	35 666.40	34 244.98	- 1 421.42
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>288 808.31</b>	<b>341 478.34</b>	<b>52 670.03</b>

Fait à Eybouleuf, le 21 mars 2018

Le Maire,

Bernard DUMONT

